

«Les mesures pour intégrer des inactifs en entreprises à moindre coût, ça existe déjà».

Stéphanie WYARD, Forem

92 000
chômeurs de plus de deux ans en Wallonie actuellement.

**Chômage :
des travaux d'intérêt
général pour ne pas
perdre ses allocations**

« Une mesure inapplicable »

Au Forem, on estime ne pas avoir les moyens de gérer les deux demi-jours de travail «volontaire» des chômeurs de longue durée.

• **Martial DUMONT**

Au Forem, la mesure «suédoise» qui propose aux chômeurs de longue durée d'éviter la dégressivité de leurs allocations en échange de deux demi-journées de travail d'intérêt général, ne fait pas rire.

Déjà, les infos manquent. Sera-ce le Forem ou l'Onem qui devra gérer l'énorme surplus de travail que cela va entraîner

pour l'administration ?

Si c'est le Forem, c'est clair, la mesure semble virtuellement inapplicable.

En janvier, entre 10 000 et 20 000 personnes en fin de droits (36 mois de chômage sans interruption ou plus) devront être screenées, histoire de voir s'il faut les exclure du chômage et les envoyer vers les CPAS ou, au contraire, prolonger leurs allocations pour diverses raisons objectives.

Or, le Forem manque déjà de référents, d'accompagnants. Un courrier syndical est d'ailleurs arrivé récemment sur la table de la direction s'inquiétant de la surcharge de travail énorme que la mesure d'exclusion du chômage décidée par le gouvernement Di Rupo allait engendrer.

Autant dire, donc, que le tra-

vail d'organisation et de vérification de la bonne application de la mesure des demi-jours sera infaisable et surtout très impopulaire auprès des travailleurs du Forem dans les conditions actuelles de moyens humains.

Renforcer le système actuel

Deuxième problème relevé par le Forem : les mesures de remise au travail de personnes inactives à moindre coût existent déjà, dit la direction. Comme les APE, par exemple. Le Forem n'est donc pas démuné face aux inactifs. Et aurait plutôt tendance à vouloir renforcer ces mesures existantes plutôt que d'appliquer celle préconisée par la «Suédoise».

«*Tout travail mérite salaire et une allocation de chômage n'est pas un salaire*» rappelle-t-on. ■

Qui est concerné ?

En janvier prochain, des milliers de chômeurs de longue durée (plus de 36 mois) risquent de perdre leur allocation. Et être redirigés, pour partie, vers les CPAS.

Ce sont eux les premiers concernés par la mesure

«suédoise».

S'ils acceptent de travailler au service de la société deux demi-jours par semaine, ils pourront garder leur droit au chômage. Mieux : ils sortiront carrément du système de dégressivité.

Mais il y a aussi tous ceux qui

sont entrés plus tard que le 1^{er} novembre 2012 (entrée en vigueur du système de dégressivité) dans la nouvelle mouture. Ils sont, eux, beaucoup plus nombreux (environ 90 000 chômeur de plus de 24 mois)

actuellement). Eux aussi sont concernés par la mesure annoncée par le futur gouvernement. **M. Dum.**

ANALYSE

par **Martial DUMONT**

Tillieux n'aura pas le choix

Au cabinet de la ministre de l'Emploi, Éliane Tillieux, on ne veut pas «*se prononcer sur une mesure dont on ne connaît pas encore les détails*».

Une désagréable habitude de tout le gouvernement wallon, d'ailleurs qui, depuis sa mise en place, communique de manière quasi-stalinienne pour ne pas dire autistique.

Ce qui n'avait pas empêché Tillieux, cela étant, de dire il y a quelques semaines que, pour elle, mettre les chômeurs au travail obligatoire c'était niet. Motif : un risque de déstructuration du marché qui a besoin de vrais emplois. Mais a-t-elle le choix ?

Pas vraiment.

Notamment parce que, même si c'est le Forem (donc le gouvernement wallon) qui doit gérer la nouvelle donne en matière de chômage, les fameux demi-jours de travail d'intérêt général relèvent d'une mesure fédérale. La preuve ? C'est toujours l'Onem qui paye les chômeurs.

Et qui définit les critères de ce qu'est une recherche active d'emploi.

Tillieux peut donc danser sur sa blonde tête, elle devra appliquer le principe de loyauté qui lie Régions et fédéral.

À moins de considérer bien sûr qu'elle et le gouvernement wallon décident d'entrer en résistance contre un gouvernement fédéral dont le cdH et le PS, partenaires à la Région, ont déjà hurlé tout le mal qu'ils pensaient...

LA RÉACTION DES CPAS**« Cette mesure est faite pour rassurer ceux qui croient que tous les chômeurs sont des glandeurs »**

Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, est extrêmement dubitatif sur la mesure annoncée par le futur gouvernement fédéral.

« Financièrement, cela pourrait avoir un impact positif sur les finances des CPAS », explique-t-il. Logique puisque tous les chômeurs de

longue durée qui accepteront de travailler deux demi-jours par semaine pour l'intérêt collectif, seront sortis du système de dégressivité des allocations. Et donc, au bout du compte, n'atterriront pas au CPAS.

Cela dit, ajoute Defeyt, il faut relativiser l'impact : seul 1/3 des chômeurs exclus finis-

sent par venir demander de l'aide au CPAS.

Mais les doutes de Philippe Defeyt résident surtout sur le fond de la mesure elle-même.

« Cette mesure est faite pour rassurer ceux qui sont persuadés que tous les chômeurs et les allocataires sociaux sont des glandeurs. Mais ça n'améliorera

en rien l'employabilité des inactifs.

Ce n'est pas comme ça qu'on créera de véritables emplois. Si on augmentait le taux d'emplois réels, là effectivement, on pourrait faire baisser le nombre de chômeurs et de personnes qui émargent au CPAS ». ■

M. Dum.